

INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

« EPSENS TOCQUEVILLE VALUE EUROPE »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « EPSENS TOCQUEVILLE VALUE EUROPE » (ci-après « le Fonds »), géré par Sienna Gestion. A ce titre, nous vous informons que votre Fonds fait l'objet d'une évolution.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

SIENNA GESTION a décidé d'apporter au Fonds les modifications suivantes (ci-après « l'Opération ») :

- Changement de fonds maître du Fonds :  
Nous vous rappelons que votre Fonds est actuellement nourricier du compartiment « ECHIQUIER VALUE EUROPE » (Action I : FR0010600239) de la SICAV ECHIQUIER géré par la Financière de l'Echiquier, c'est-à-dire que son portefeuille est investi en totalité et en permanence en parts d'un seul et même fonds, qualifié de fonds maître et, à titre accessoire, en liquidités.

A l'occasion de la rationalisation de la gamme de fonds distribués par le groupe Malakoff Humanis, le compartiment « ECHIQUIER VALUE EUROPE » sera remplacé par la SICAV « PICTET CLEAN ENERGY TRANSITION » (Action I, code ISIN LU0312383663). Désormais, votre Fonds sera dénommé « MH EPARGNE PICTET CLEAN ENERGY TRANSITION » et deviendra nourricier de la SICAV « PICTET CLEAN ENERGY TRANSITION » (Action I). A ce titre, il répliquera désormais l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque de son nouveau fonds maître.

Ce changement de fonds maître emporte une évolution de la politique d'investissement et des frais indirects maximum de votre Fonds.

Un tableau comparatif des éléments modifiés dans le cadre de l'Opération concernant votre Fonds est présenté à la rubrique « Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ? » de la présente lettre.

Informations importantes

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

L'Opération, approuvée par l'AMF en date du 01/08/2025, entrera en vigueur sur la valeur liquidative du 25/09/2025.

Si vous n'êtes pas d'accord avec l'Opération, vous pouvez demander sans frais auprès de votre teneur de compte, jusqu'au 24/09/2025 (avant 15h00) :

- Le rachat de vos parts disponibles du Fonds.
- L'arbitrage de tout ou partie de vos parts (disponibles et indisponibles) vers un ou plusieurs autres FCPE proposés dans votre Plan d'épargne salariale.

Nous vous invitons à vous connecter sur le site de votre teneur de comptes afin de consulter la liste des supports disponibles.

**SIENNA GESTION**

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € |  
RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 |  
Code APE : 6430Z | Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

Quel est l'impact de l'Opération sur le profil de rendement-risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Non
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non significatif



Quel est l'impact de l'Opération sur votre fiscalité ?

L'Opération est sans impact sur la fiscalité de votre épargne.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et votre futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant le 25/09/2025	A partir du 25/09/2025
<b>Régime juridique et politique d'investissement</b>		
Objectif de gestion*	<i>Le FCPE, nourricier du compartiment maître Echiquier Value Europe avait pour objectif de gestion d'investir sur les marchés d'actions européens en sélectionnant des titres répondant à des critères d'investissement socialement responsable (ISR) et dont la valorisation était jugée décotée selon une approche de type value.</i>	<i>Le FCPE devient nourricier de la SICAV luxembourgeoise Pictet – Clean Energy Transition, dont l'objectif est d'augmenter la valeur de l'investissement tout en générant un impact environnemental positif.</i>
Classification	<i>Actions Internationales</i>	<i>Sans classification</i>
Indicateur de référence	<i>Le compartiment est géré activement. L'indice MSCI Europe Net Total Return est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.</i>	<i>La SICAV est gérée activement sans contrainte par rapport à un indice. Toutefois, l'indice MSCI AC World (USD) est utilisé à titre d'indicateur de comparaison de la performance et de suivi des risques. Cet indice, qui ne prend pas en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), permet aux investisseurs d'apprécier les écarts éventuels de performance, bien que la gestion soit pleinement discrétionnaire et que la composition du portefeuille puisse ainsi fortement diverger de celle de l'indice.</i>
Changement de méthode de sélection des titres*	<i>L'orientation de gestion était centrée sur la recherche de sociétés européennes sous-évaluées ou en retournement, avec une stratégie discrétionnaire intégrant une analyse financière et extra-financière approfondie, dans une démarche d'investissement long terme.</i>	<i>L'orientation de gestion change significativement : la SICAV investit principalement dans des entreprises internationales, y compris dans les pays émergents, contribuant activement à la transition énergétique et à la réduction des émissions de carbone, notamment via les énergies propres, l'efficacité énergétique, la gestion du capital naturel et les infrastructures critiques.</i>
Critères extra-financiers pris en compte	<i>Relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »), le FCP vise à</i>	<i>La SICAV est classé article 9 du règlement (UE) 2019/2088 (SFDR), ce qui signifie qu'il cherche à atteindre son objectif d'investissement exclusivement par des investissements durables</i>

**SIENNA GESTION**

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € |  
 RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 |  
 Code APE : 6430Z | Siège social : 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris | [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)



	<i>atteindre son objectif de gestion tout en intégrant les risques de durabilité (tels que définis plus bas) et les impacts négatifs de ses décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement</i>		
Modification du profil de rendement/risque			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*	-Risque pays émergents [0% ; 10%]	-Risque pays émergents [0% ; 49%]	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :  +
Frais			
Frais maximum	Frais de gestion financière : 2 %  Frais de gestion indirecte :1.20	Frais de gestion financière : 1% Frais de gestion indirecte :1.60%	
Modalités de souscriptions / rachats			
Plafonnement des rachats*	Plafonnement à hauteur de 5%	Plafonnement à hauteur de 10%	
Swing Pricing	Non	Oui	

Informations pratiques		
Exercice comptable	L'exercice comptable commence le lendemain du dernier jour de bourse de Paris du mois de mars et se termine le dernier jour de bourse du même mois de l'année suivante.	L'exercice comptable débute le premier jour de bourse du mois d'octobre et se termine le dernier jour de bourse de Paris du mois de septembre de l'année suivante. (exercice tronqué du 01/01/2025 au 30/09/2025).
Dénomination	EPSSENS TOCQUEVILLE VALUE EUROPE	MH EPARGNE PICTET CLEAN ENERGY TRANSITION
Nom de la part	A	L

\* Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 01/08/2025.

#### Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance des Documents d'Informations Clés (« DIC ») et des règlements des FCPE présents dans le(s) Plan(s) Epargne de votre entreprise, qui ont pour but de vous fournir les renseignements essentiels et nécessaires à votre prise de décision d'investissement.

Le DIC, ainsi que le règlement et la fiche Reporting de chaque FCPE sont disponibles sur votre espace client (accès sécurisé via vos identifiant et mot de passe).

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

SIENNA GESTION

#### **SIENNA GESTION**

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € |  
RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 |  
Code APE : 6430Z | Siège social : 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris | [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)



**INFORMATION COMPLEMENTAIRE AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
D'ENTREPRISE**

**« EPSENS TOCQUEVILLE VALUE EUROPE »**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « **EPSENS TOCQUEVILLE VALUE EUROPE** » (ci-après « **le Fonds** »), géré par Sienna Gestion.

A ce titre, nous vous informons de la modification complémentaire apportée à votre Fonds :

- **Baisse du taux maximum des frais de souscription de la catégorie de part « A » (code : 990000080549) devenant part « L » :**

Le taux maximum des frais de souscription est abaissé à **3 %** (au lieu de 5% actuellement).

**Cette modification sera effective à compter du 25 septembre 2025.**

Le DIC, ainsi que le règlement et la fiche Reporting de chaque FCPE sont disponibles sur votre espace client (accès sécurisé via vos identifiant et mot de passe).

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

**SIENNA GESTION**

**SIENNA GESTION**

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € |  
RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 |  
Code APE : 6430Z | Siège social : 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris | [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

